



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prévention

Question écrite n° 55299

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la nécessaire protection des professionnels de santé contre les accidents d'exposition au sang. En effet, alors que les professionnels de santé se dévouent avec une si remarquable volonté pour permettre à leur semblables de recouvrer la santé, parfois, mais malheureusement encore bien trop souvent, ils compromettent gravement leur propre santé pour sauver autrui, en étant exposés à des risques professionnels redoutables notamment lorsqu'ils sont appelés à manipuler des produits sanguins altérés émanant d'un individu frappé par une pathologie sanguine. Aussi, il souhaiterait connaître les orientations envisagées par le Gouvernement pour améliorer encore l'indispensable politique de prévention des risques professionnels encourus par les personnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55299

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 496